



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrights.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°024/JUST/2024

JUSTICIA ASBL DESAPPROUVE LES METHODES DELOYALES UTILISEES PAR LES PREDACTEURS DE MR KIBAWA KYA NKWADI POUR LUI CREER DES ENNUIS JUDICIAIRES ET SECURITAIRES

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement, exprime ses vives inquiétudes au sujet des allégations faisant état d'un achat des actions de la société Miketo qui appartiendrait au Général Jhon NUMBI par Monsieur **KIBAWA KYA NKWADI**, directeur de l'anti-fraude du Haut-Katanga.

En effet, c'est dans une vidéo devenue virale et qui est parvenue à JUSTICIA Asbl, ou on aperçoit un Monsieur non autrement identifié se faisant passer pour un protecteur du régime affirmant sans aucune preuve soutenue que Monsieur **KIBAWA KYA NKWADI** travaille contre le chef de l'Etat par le fait d'être en contact direct avec le général John NUMBI actuellement en exil. Ceci démontre à suffisance un coup monté contre Monsieur **KIBAWA KYA NKWADI** pour certainement sapé son honneur et lui attiré des ennuis judiciaires et/ou sécuritaires.

Les méthodes utilisées par ses détracteurs ne peuvent aucunement être encouragées pour autant que ce qui est avancé dans la vidéo touche à la sûreté de l'Etat et peut entraîner des poursuites judiciaires à son encontre. L'auteur de ces déclarations ainsi que ces acolytes devraient répondre de leurs actes devant la justice. C'est une autre façon d'éduquer toute la population congolaise sur le bon usage des réseaux sociaux.

JUSTICIA Asbl sollicite pour ce faire l'implication des autorités judiciaires, en se fondant sur l'article 360 de l'ordonnance-loi portant Code du numérique qui dispose que: « **Quiconque initie ou relaie une fausse information contre une personne par les biais des réseaux sociaux, des systèmes informatiques, des réseaux de communication électronique de ou de toute forme de support électronique, est puni d'une servitude pénale de un à six mois et d'une amende de cinq cent mille à un million de francs congolais ou de l'une de ses peines seulement** », pour mettre la main sur toutes les personnes impliqués dans ce nième coup qui vise une autorité publique.

Si c'est par ces genres de méthodes que les gens peuvent se régler les comptes, seul l'Etat congolais en se servant notamment de la loi sur le numérique peut faire cesser ces genres de méthodes non loyales.

JUSTICIA Asbl tient à préciser que Monsieur KIBAWA est sorti du pays sur la base d'une autorisation de sortie obtenue en bonne et due forme et d'ailleurs établie par le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga portant le numéro °10/00268/CAB/H-KAT/2024.

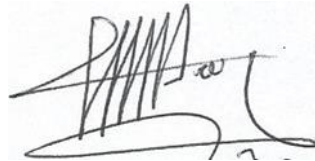
Face à ce qui précède, JUSTICIA Asbl recommande :

- **Au Procureur Général près la Cour d'Appel du Haut-Katanga**
- D'ouvrir des enquêtes sur cette affaire pour mettre la main sur l'auteur de ces vidéos qui ternissent l'image des autorités politiques de la Provinces du Haut-Katanga et de le déférer devant les instances judiciaires compétentes

- **A Monsieur KIBAWA KYA NKWADI**
- De collaborer avec la Justice pour que ses prédateurs soient mis hors causes et que les calomnies à travers les réseaux sociaux prennent fin.

Fait à Lubumbashi, le 15 novembre 2024

Pour JUSTICIA Asbl
Maitre Timothée MBUYA
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Mbuya', written over a horizontal line.